

# Compte rendu de la séance du mercredi 24 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre mars l'assemblée régulièrement convoqué le 16 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de Laurent GAUBIAC.

**Sont présents:** Laurent GAUBIAC, Cédric SCHMITTER, Valérie ATTOUI, Philippe BOSSU, Patrick BOYER, Didier CAZALIS, Géraldine CHASSAING, Olivier HEYER, Corine LESTEVEN

**Représentés:** Christian ROCHETTE par Philippe BOSSU, Bernard SOUYRIS par Cédric SCHMITTER

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Patrick BOYER

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2021**

Monsieur le maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2021, suite à une erreur de la composition des membres présents et absents, celui-ci sera représenté lors du prochain conseil municipal.

## **2. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des résultats du compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2020, et celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après discussion, le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion.

## **3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Cédric SCHMITTER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Laurent GAUBIAC après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées : 190 588.94 €

Recettes réalisées : 384 720.31 €

Excédent 2020 : 194 212.47

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées: 3623.53 €

Recettes réalisées: 26 257.11 €

Excédent 2020: 22 633 .58 €

Monsieur Laurent GAUBIAC sort de la salle et ne participe pas au vote du compte administratif. Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2020.

#### **4. AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL.**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**Excédent 2020 de 194 131.37 €**

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : 194 131.37 € à ligne 002 et au regard de la dissolution du CCAS qui fait apparaître un résultat excédentaire de 962.49 €, ce montant sera affecté à ligne 002 , ce qui ramène à un excédent global de 195 093.86 €.

#### **5. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT.**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des résultats du compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2020, et celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après discussion, le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion.

#### **6. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de cédric SCHMITTER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Laurent GAUBIAC après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées : 64 662 .36 €

Recettes réalisées : 139 918.87 €

Excédent 2020 : 75 256.51€

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées: 36 422.71 €

Recettes réalisées: 63 679.45 €

Excédent 2020: 27 256.74 €

Monsieur Laurent GAUBIAC sort de la salle et ne participe pas au vote du compte administratif.  
Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2020.

#### **7. AFFECTATION DU RESULTAT DU FONCTIONNEMENT SERVICE ASSAINISSEMENT.**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 75 256.51 €**

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : 75 256.51 € à la ligne 002.

### **8. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU CCAS.**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des résultats du compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2020, et celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après discussion, le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion.

### **9. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Cédric SCHMITTER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Laurent GAUBIAC après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées : 0

Recettes réalisées excédent reporté du compte administratif 2019 : 962.49 €

Monsieur Laurent GAUBIAC sort de la salle et ne participe pas au vote du compte administratif. Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2020.

### **10. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU CCAS**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que au vu de la dissolution du CCAS et en lien avec la Trésorerie de Quissac, l'excédent d'un montant de 962.49 € sera affecté à la ligne 002 de l'affectation du résultat du fonctionnement du budget général.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter cette somme au budget général de la commune.

### **11. DELIBERATION REGLEMENT ET TARIFS CLES TOP REMPLISSAGE.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le règlement actuellement en vigueur ainsi que les tarifs concernant le top remplissage.

#### **Tarifs proposés :**

1ère clé 15 €

2ème clé 50 €

3ème clé 100 €

4ème clé 150 €

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs ci-dessus, ainsi que la modification du règlement notamment son article 6.

Séance levée à 19h48

Le Maire  
Laurent GAUBIAC

